



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 03/22

RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur les comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2021.

1 Situation financière générale

2021 est une année particulière, avec les événements exceptionnels que sont l'intégration du fonds forestier, la vente de l'arsenal et la reprise de la piscine.

Des amortissements extraordinaires (1'027'525 CHF) ont dû être faits pour la reprise de la piscine.

Alors que l'intégration du fonds forestier ainsi que la vente de l'arsenal produisent un effet positif uniquement sur l'année 2021, la charge découlant de la reprise de la piscine va elle perdurer.

Avec une dizaine d'années restantes pour amortir les 2'130'000 CHF de la piscine, une charge annuelle de 200'000 CHF est à planifier.

La marge d'autofinancement couvre de justesse le remboursement de nos emprunts, et ne laisse pas de possibilité pour de nouveaux projets ou investissements.

Il faut être conscient que notre situation financière est fragile. De plus nous devons rester prudents au vu du contexte actuel et des conséquences éventuelles (augmentation du prix des matières, transport, chauffage, intérêts, etc...).

Comme elle s'y était engagée, la Municipalité a démarré dès 2021 le projet d'assainissement des finances communales.

De plus diverses corrections comptables (fonds de réserve, amortissements, natures de comptes, ventilation dans les bons dicastères), nécessaires pour avoir une représentation correcte de la réalité ont été réalisées, ceci permettra d'avoir à disposition les informations nécessaires à la prise de décision en toute connaissance de cause.

2 Comptes 2021 – rapport financier

Le budget 2021, établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, se soldait par un excédent de charges de 3'804.00 CHF.

Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement présente un excédent de charges de 32'149.37 CHF.

Les pages suivantes détaillent ce résultat.

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Total des revenus, sans les prélèvements aux fonds de réserve :	7'709'385.74	6'788'475.00	7'585'802.93
- ménage communal	6'907'409.49	6'057'552.00	6'853'402.58
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service des eaux)</i>	<i>801'976.25</i>	<i>730'923.00</i>	<i>732'400.35</i>
Total des charges, sans les amortissements et attributions à des fonds de réserve :	-7'054'100.09	-6'398'574.00	-7'312'662.73
- ménage communal	-6'419'977.37	-5'832'601.00	-6'676'559.30
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service des eaux)</i>	<i>-634'122.72</i>	<i>-565'973.00</i>	<i>-636'103.43</i>
Marge d'autofinancement :	655'285.65	389'901.00	273'140.20
- ménage communal	487'432.12	224'951.00	176'843.28
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, service eaux)</i>	<i>167'853.53</i>	<i>164'950.00</i>	<i>96'296.92</i>
<u>Prélèvements budgétaires à des fonds de réserve :</u>			
- prélèvement sur réserve départ municipalité	20'000.00	0.00	0.00
- prélèvement sur réserve fonds péréquatif	130'000.00	130'000.00	0.00
- prélèvement sur réserve "prix Esplanade"	200.00	200.00	0.00
- prélèvement sur fonds de réserve	0.00	84'000.00	100'000.00
Attribution / prélèvement au fonds de réserve pour débiteurs douteux	-56'394.00	0.00	7'021.00
<u>Amortissements et attributions budgétaires à des fonds de réserve :</u>			
- ménage communal (amortissements : Forêts / Bâtiments / Routes)	-473'555.00	-442'955.00	-375'245.00
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), amortissements</i>	<i>-164'950.00</i>	<i>-164'950.00</i>	<i>-187'267.40</i>
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), attributions réserves</i>	<i>-102'749.30</i>	<i>0.00</i>	<i>-1'508.95</i>
- <i>financements spéciaux (déchets, égouts/épuration, eau), prélèvements réserves</i>	<i>99'845.77</i>	<i>0.00</i>	<i>92'479.43</i>
Résultat intermédiaire à reporter :	107'683.12	-3'804.00	-91'380.72

Report :	107'683.12	-3'804.00	-91'380.72
<u>Revenus extraordinaires</u>			
- Recettes AGFORS des années 2016 à 2021	478'125.96	0.00	0.00
- Bénéfice net de la vente de l'Arsenal	392'725.55	0.00	0.00
- Fonds péréquation et cohésion sociale, décompte année précédente	107'465.00	0.00	200'422.00
<u>- Prélèvement/amortissement et attribution supplémentaires décidés au bouclage</u>			-108'000.00
- Prélèvement sur fonds réserve panneau d'affichage	4'000.00		
- Prélèvement sur fonds réserve générale	174'738.65		
- Amortissement s/réparation cloches et horloge église	-64'140.75		
- Amortissement s/entretien urgent chalet d'alpage	-70'415.90		
- Amortissement s/Colombarium	-40'182.00		
- Amortissement/abandon extraordinaire créance Piscine	-894'525.00		
- Amortissement sur participation capital Piscine	-133'000.00		
- Amortissement supplémentaire sur crédit étude bâtiment scolaire	-45'000.00		
- Amortissement supplémentaire sur crédit étude salle de gym	-49'624.00		
R e s t e : Excédent global des revenus (+) / (charges (-) viré à Capital	-32'149.37	-3'804.00	1'041.28

<u>Comparaison des recettes fiscales :</u>	<u>Comptes 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Comptes 2020</u>
Coefficient d'imposition	à 72.5	à 72.5	à 72.5
Recettes ordinaires (impôts revenu/fortune personnes physiques) :			
- impôts Revenu et Fortune PP	4'532'155.74	3'950'000.00	4'590'287.59
Personnes morales : Impôts Bénéfice et capital	31'988.90	13'000.00	63'448.94
	4'564'144.64	3'963'000.00	4'653'736.53
Recettes extraordinaires (droits mutation, successions et gains immobiliers)	479'756.45	141'000.00	508'253.25
Valeur de notre point d'impôt	66'800.00		66'904.00
nombre d'habitants	1'487		1'475
soit par habitant	44.92		45.36
(moyenne cantonale 2020 = CHF 48.17)			

Endettement de la commune :

Endettement brut (chapitres 920 + 922 + 925)

Actif disponible (chapitres 910 + 911 + 913)

Endettement net

Nombre d'habitants au 31.12.2021

Endettement brut par habitant*Endettement net par habitant***Comptes 2021**

17'104'258.14

-3'367'608.19

13'736'649.95

1'487

11'502.55*9'237.85***Comptes 2020**

15'480'285.00

-3'380'535.05

12'099'749.95

1'475

10'495.10*8'203.20*

L'endettement brut de **17'104'258.14 CHF** respecte notre plafond d'endettement qui est à 18'000'000 CHF

L'endettement **brut** 2020 de l'ensemble des communes vaudoises, hors ville de Lausanne, s'élève à **6'981 CHF/habitant**, à comparer aux **11'502.55 CHF** pour Bassins

On estime qu'un endettement net supérieur à CHF 5'000 / habitant dénote d'un « très haut endettement ».

Déjà en 2019, Bassins faisait partie des 59 communes avec un très haut endettement. Avec la reprise de la dette de la piscine, la situation ne s'améliore pas et doit faire l'objet d'une attention particulière.

Nous constatons que le remboursement de la dette consomme l'entier de notre marge d'autofinancement. Il faudra trouver une solution pour porter de nouveaux projets et investissements.

Fonds de péréquation / facture sociale

Les décomptes finaux relatifs à nos participations au fonds de péréquation et à la cohésion sociale ne pourront être établis que dans le courant de l'été 2022. Cependant, compte tenu de l'évolution de nos recettes fiscales, et par conséquent de la valeur de notre point d'impôt, nous avons provisionné un montant à payer de 412'456 CHF (98'700 CHF - 26'500 CHF + 340'256 CHF à payer pour la péréquation) et 15'500 CHF à recevoir pour la cohésion sociale. Le tableau comparatif suivant fournit le détail des montants comptabilisés :

<u>Fonds de péréquation</u>		<u>Comptes 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Comptes 2020</u>
Alimentation au fonds de péréquation (y c provision 98'700 CHF)	(cpte n° 22.352)	1'256'710.00	439'987.00	748'857.00
Fonds péréquation - population et solidarité (y c provision 26'500 CHF)	(cpte n° 22.452)	-404'266.00		
Fonds péréquation - dépenses thématiques (y c provision 340'256 CHF)	(cpte n° 22.4521)	0.00		
Produit net exercice en cours		852'444.00	439'987.00	748'857.00
Décompte définitif net année précédente	(cpte n° 22.4522)	-119'786.00	0.00	-135'935.00
Produit "net" de l'exercice		732'658.00	439'987.00	612'922.00
<u>Cohésion sociale (ex-Facture sociale)</u>		<u>Comptes 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Comptes 2020</u>
Participation versée, acomptes provisoires	(cpte n° 72.351)	1'078'913.00	1'078'913.00	1'062'011.50
Transitoire pour décompte définitif à recevoir	(cpte n° 72.351)	-15'500.00	0.00	
Charge exercice en cours		1'063'413.00	1'078'913.00	1'062'011.50
Décompte définitif année précédente	(cpte n° 72.451 et 72.351.1)	12'321.00	0.00	-64'487.00
Charge "nette" de l'exercice		1'075'734.00	1'078'913.00	997'524.50

Fonds de réserve au 31.12.2021

					Solde au 01.01.2021	Prélèvement en 2021	Transfert 2021	Attribution en 2021	Solde au 31.12.2021
<u>Fonds de réserves affectés</u>									
	9280.0	Fonds réserve contribution équipement Leu			60'000.00		-60'000.00		0.00
	9280.01	Fonds réserve déchetterie			29'173.84			47'182.16	76'356.00
	9280.02	Fonds réserve départ municipalité			20'000.00	-20'000.00			0.00
	9280.03	Fonds réserve place de jeux			80'000.00		-80'000.00		0.00
	9280.04	Fonds réserve panneau d'affichage			28'000.00	-4'000.00			24'000.00
	9280.05	Fonds réserve épuration			0.00			55'567.14	55'567.14
	9280.06	Fonds réserve RAB			240'000.00		-240'000.00		0.00
	9280.1	Fonds réserve protection civile			2'600.00				2'600.00
	9280.2	Fonds réserve service des eaux			154'463.39	-99'845.77			54'617.62
	9280.4	Fonds "prix" Etablissement Esplanade			5'800.00	-200.00			5'600.00
	9280.6	Fonds réserve pompiers			32'058.20				32'058.20
	9280.9	Fonds réserve piscine			140'000.00		-140'000.00		0.00
<u>Fonds de renouvellement</u>									
	9281.0	Fonds forestier			20'000.00				20'000.00
	9281.2	Fonds "arbres-habitats Multifonctionnel"			365'105.70				365'105.70
	9281.6	Fonds péréquatif			130'000.00	-130'000.00			0.00
<u>Fonds de réserves libres</u>									
	9282.0	Provision pour impôts non payés			131'303.00			56'394.00	187'697.00
	9282.1	Provision pour débiteurs douteux			10'000.00				10'000.00
	9282.3	Fonds Réserve générale			0.00	-174'738.65	520'000.00		345'261.35
TOTAUX					1'448'504.13	-428'784.42	0.00	159'143.30	1'178'863.01

Une partie significative (colonne « Transfert 2021 ») des fonds de réserves affectés ont été réaffectés à un fonds de réserve général conformément à la volonté du Conseil Communal (amendement aux comptes 2020).

A noter que, pour autant que les liquidités correspondantes soient disponibles, seul le montant sous 9282.3 - Fonds Réserve Générale (345'261.35 CHF) est d'utilisation libre.

3 Commentaires par domaine

A l'annexe 1, les comptes 2021 sont présentés de façon détaillée, avec la comparaison au budget 2021 et aux comptes 2020. Lorsque cela est utile, une information/explication complémentaire est inscrite en **bleu** directement sous les rubriques concernées.

Les domaines qui appellent un développement particulier font l'objet d'un commentaire ci-après.

3.1 Bilan communal

Le montant élevé sur le compte PostFinance s'explique par des versements importants (520'000 CHF) d'acomptes par l'administration fiscale en toute fin d'année.

Ce résultat est à analyser conjointement avec la baisse des receveurs de l'état (9112) et la hausse des créanciers (9200) et passifs transitoires (9259), qui viennent diminuer le disponible.

L'augmentation du compte 9102.2 (BCV - compte fonds forestier) provient d'une décision municipale d'effectuer un versement de 220'000 CHF, réalisé le 21.04.2021 ; les possibilités d'utilisation de cette somme sont désormais limitées par le règlement du fonds forestier.

Les remboursements d'emprunts selon l'échéancier ont été effectués, avec les remboursements supplémentaires suivants :

- 255'000 CHF, comme demandé par l'amendement au préavis 11/20
- 100'000 CHF, à la demande de la BCV pour respect du plafond d'endettement au moment de la reprise de la Piscine.

La dette de la piscine (2'130'000 CHF) est intégrée au bilan communal.

La mise à 0 des 2 lignes ci-dessous matérialise la perte comptabilisée à la reprise de la piscine :

Rubrique	Titre	2021	2020
9110.1	C/c Piscine de Bassins SA	0	783'950.85
9165	Participation Piscine de Bassins SA	0	133'000.00
		0.00	916'950.85

3.2 Administration générale

Contrairement à ce qui était attendu (Covid notamment), les rentrées d'impôts des personnes physiques se sont maintenues au niveau de 2020.

Les recettes aléatoires provenant des transactions immobilières sur le territoire communal sont également conséquentes cette année.

3.3 Forêts

La forêt connaît un résultat exceptionnellement positif du fait de l'intégration du résultat du bail à ferme AGFORS, qui aurait dû être comptabilisé chaque année depuis 2016.

Cet actif de la commune pour **418'125.96 CHF** apparaît désormais au bilan de la commune (9110.5).

3.4 Piscine

Le bilan 2021 intègre la reprise de la piscine :

Rubrique	Titre	Actif	Passif
9143.29	Piscine	2'130'000.00	
9221.42	BCV – Hypothèque piscine		2'130'000.00

Pour assainir la situation de la piscine et être à l'équilibre entre la dette et la valeur de l'actif, les écritures extraordinaires suivantes étaient nécessaires :

Rubrique	Titre	Charge
23.330	Abandon de créance assainissement piscine	33'161.20
23.330	Amortissement extraordinaire créance contre Piscine SA	861'363.80
23.332.1	Amortissement participation Piscine SA	133'000.00
	Total	1'027'525.00

On rappelle ici l'historique des préavis qui ont permis la construction de la piscine :

Rubrique N°	Objet	Montant
07/2002	Crédit d'étude pour le financement et la réalisation d'une piscine couverte	275'000.00
01/2003	Crédit extra-budgétaire pour la construction d'une piscine couverte publique sur la place de la Scierie	4'945'000.00
14/2003	Demande complémentaire de crédit extrabudgétaire	354'000.00
	Total	5'574'000.00

Comme annoncé lors du Conseil de septembre 2021, les charges de la piscine sont nettement au-dessus des prévisions budgétaires. On notera :

- (359.314) des travaux de réfection et de réparation nécessaires de la piscine qui ont été exécutés durant le premier semestre et qui n'avaient pas été anticipés au niveau du budget pour un montant de CHF 87'556. Ils concernent principalement la réfection d'une partie des joints de la piscine et la réparation de deux des quatre vérins qui articulent le fond mobile de la piscine.
- (359.331.1, 359.322.1) les amortissements du bâtiment et les intérêts de la dette pour respectivement CHF 100'000 et CHF 21'855.86.
Les 100'000 CHF correspondent à l'amortissement effectué depuis le transfert de la piscine en milieu d'année.
- (359.312.1) des charges de chauffage plus élevées que prévu qui s'expliquent par une facture arriérée de janvier à mars 2020 d'un montant de CHF 17'560.
- (359.318.7) un montant de CHF 17'352 pour indemniser les actionnaires de Piscine de Bassins SA suite à sa dissolution.
- (359.319.1) un montant de CHF 11'944.40 de charges de TVA lié à la reprise de la piscine.

Les revenus de la piscine sont bien au-dessous des prévisions budgétaires. En cause :

- La COVID impliquant la fermeture durant une longue période suivie par des mesures de restrictions sanitaires (test, vaccination, limitation du nombre de personnes).
- Les CHF 300'000 au budget paraissent surestimés par rapport aux recettes des entrées de la piscine. A cet égard, il faut rappeler que par le passé, Piscine de Bassins SA bénéficiait d'un apport régulier de la commune. Par exemple pour 2019 et 2020, on trouve les écritures suivantes sur le compte courant de la piscine (9110.1).

30.06.2019	Participation école 2018/2019	51.352.4	86'160.00
30.06.2019	Participation commune de Bassins	51.352.4	86'160.00
30.06.2020	Part scolaire Piscine de Bassins S.A.	51.352.4	140'000.00
31.12.2020	Décompte écoles 2020	51.352.5	120'000.00

Finalement, la piscine présente un déficit de CHF 466'383.04 contre CHF 112'340 prévu au budget.

3.5 Déchetterie

La déchetterie est un compte fermé (ou autofinancé) et présente donc des charges équilibrées avec les revenus à hauteur de **CHF 221'353.75**. Par rapport au budget, ce montant est en hausse d'environ CHF 40'000, hausse qui s'explique par un excès de revenus de CHF 47'182.16 qui sont placés dans le fonds de réserve (ligne 45.381), qui totalise dorénavant CHF 76'356 au bilan (9280.01).

Si on exclut cette charge exceptionnelle pour alimenter le fonds de réserve, les charges de la déchetterie sont en ligne avec le budget, voire un peu en dessous. En particulier les charges des ordures ménagères (45.352.1) ont diminué du fait que le contrat de location-vente du compacteur est arrivé à son échéance. Dorénavant le compacteur est propriété de la commune de Bassins.

On notera que la SADEC a pris conscience d'une problématique essentielle liée à la taxe au sac. Depuis cette année, la SADEC encourage les communes à valoriser les déchets verts en subventionnant le tonnage de compost récolté séparément. Ceci explique le revenu de CHF 11'226.40 à la ligne 45.434.34.

Le poste 45.318.70 correspond au débarras des déchets accumulés derrière l'arsenal pour un montant CHF 8'868.95.

Les autres rubriques sont en ligne avec le budget et les comptes de l'année précédente et n'appellent pas de commentaire particulier.

Le fonds de réserve (9280.01) servira à couvrir les frais d'aménagement de la déchetterie qui n'ont pas pu être effectués en 2021 et terminer un ancien projet contractualisé pour moderniser le système de contrôle d'accès.

Si l'excès de revenu perdure, une réflexion devra être menée pour réduire les taxes de déchetterie.

3.6 Ecoles

Les charges de l'instruction publique nécessitent les explications suivantes.

Le poste 51.352.4 intitulé « participation charges établissement de Bassins » était un melting-pot qui n'a plus lieu d'être, il correspondait historiquement et principalement à :

- Des charges liées aux intérêts des bâtiments scolaires et qui figurent dorénavant dans la rubrique idoine 35.322.6 dans les bâtiments (CHF 51'852.33)
- Un versement sur le compte courant de la piscine (9110.1). La piscine étant reprise dans le ménage communal, l'ensemble des charges figure au poste 359. A titre d'exemple, voici le montant versé en 2020 sur le C/c Piscine de Bassins S.A. :

30.06.2020	Part scolaire Piscine de Bassins S.A.	51.352.4	140'000.00
------------	---------------------------------------	----------	------------

On notera également que :

- Les charges de l'AISE pour le primaire (51.352.0) et le secondaire (52.352.2) sont en légère hausse par rapport à 2021. Ceci s'explique par l'entrée en vigueur en cours d'année des nouveaux statuts à partir de la mi-août 2021.
- La participation de l'AISE pour les bâtiments scolaires figure dans les bâtiments au poste 35.452.1, celle pour la salle de gymnastique au poste 354.427 et celle pour la piscine au poste 359.452.1.

Les autres rubriques n'appellent pas de commentaire particulier.

3.7 Bilan AISE

Cette section fournit une synthèse des charges et revenus de l'AISE qui apparaissent dans différentes rubriques des comptes communaux.

Les charges de l'AISE sont en légère hausse, elles totalisent **CHF 673'318.90** et sont respectivement reportées comme suit :

51.352.0	Part. charges comm. group. scol.	377'089.81
52.352.2	Part. charges comm. Etablis. Begnins	296'229.06
	Total	673'318.87

Les participations de l'AISE totalisent **CHF 303'725.46** et correspondent à :

- CHF 141'364.93 selon les anciens statuts (période du 1er janvier 2021 au 17 août 2021)
- CHF 162'360.53 selon les nouveaux statuts (période du 18 août 2021 au 31 décembre 2021)

Le montant total des participations est reporté comme suit dans les comptes communaux :

35.452.1	Participation AISE bâtiments scolaires	233'725.46
354.427	Participation AISE salle de gymnastique	40'000.00
359.452.1	Participation AISE piscine	30'000.00
	Total	303'725.46

La participation de l'AISE est en augmentation par rapport à 2020 (CHF 224'442.51). Cette augmentation s'explique par l'entrée en vigueur en cours d'année des nouveaux statuts et par une maîtrise des charges de l'AISE qui a engendré une restitution de CHF 81'680.30 en faveur de Bassins par rapport au budget 2021.

Au total, le solde de l'AISE représente un excédent de charge pour la commune de **CHF 369'593.44**.

Charges AISE	-673'318.90
Participation AISE	303'725.46
Total (excédent de charges)	-369'593.44

La participation de CHF 303'725.45 de l'AISE correspondent à :

1. Environ CHF 150'000 de loyer financier pour les amortissements et les intérêts des bâtiments.
2. Environ CHF 150'000 de loyer d'entretien pour l'utilisation et l'entretien courant.

La participation au loyer financier d'environ CHF 150'000 de l'AISE peut être rapprochée aux montants des amortissements et intérêts des bâtiments correspondants.

Bâtiments	Intérêts	Amortissement	Total
Bâtiment scolaire JDF I et JDF II	51'852.33	155'645.00	207'497.33
Salle polyvalente	60'493.30	117'000.00	177'493.30
Piscine	21'855.86	100'000.00	121'855.86
Total	134'201.49	372'745.00	506'846.49

La participation au loyer d'entretien d'environ CHF 150'000 de l'AISE peut être rapprochée aux différentes charges de chauffage, d'électricité, de nettoyage et d'entretien des bâtiments.

Les nouveaux statuts de l'AISE ne sont entrés en vigueur que courant 2021. En 2022, la participation de l'AISE se fera pleinement selon les nouveaux statuts.

Plus de détails sont fournis dans l'annexe AISE.

3.8 Bilan chauffage

Cette section fournit une synthèse des charges et revenus des chaufferies communales qui apparaissent dans différentes rubriques des comptes.

Rubrique	Titre	Charges	Revenus
35.312.2	Chauffage bâtiments communaux	48'559.45	
35.312.6	Chauffage école	52'782.05	
354.312.2	Chauffage salle de gymnastique	10'594.30	
359.312.1	Chauffage piscine	107'892.85	
320.322	Intérêts chaufferie et leasing	81'858.02	
320.331.6	Amortissement chaufferie	44'400.00	
320.315.2	Entretien chaufferie	1'937.25	
320.434	Taxe de raccordement chauffage		6'035.30
320.435.2	Revenu DDP		45'200.00
	Total	348'023.92	51'235.35

On constate que la charge de chauffage pour l'ensemble des bâtiments s'élève à plus de CHF 200'000. Cela tient au fait que le prix du kWh n'est pas dégressif par rapport au volume, mais fixé comme pour une villa individuelle, à 15ct/kWh.

On notera également que si les charges d'exploitation et les revenus des chaufferies vont à la Romande Energie, la commune reste en charge de l'amortissement et des intérêts de la dette à hauteur de plus de CHF 125'000.

3.9 Routes

A noter des travaux prévus au budget et non réalisés en 2021 (70'000 CHF au poste 43.313).

La réfection de la route cantonale est portée au bilan sous rubrique 9141.11 pour **176'625 CHF**. Le décompte final pour cet objet, préavis 12/20 de 155'000 CHF sera présenté après finalisation des travaux prévus à l'été 2022.

3.10 Service des eaux

Les charges d'entretien du réseau sont beaucoup plus élevées que prévu, et ceci pour la 3^{ème} année consécutive.

En 2021, les principales raisons sont :

- la mise à jour du système de surveillance (36'000 CHF)
- la réfection de conduites (30'000 CHF)

Le manque d'entretien de notre réseau a conduit à un mauvais état général, des frais conséquents sont donc à prévoir ces prochaines années.

Il faut également considérer la baisse durable des taxes d'introduction au réseau, due à la réduction des possibilités de construction.

L'équilibre de cette rubrique auto-financée n'a pu être atteint, pour la deuxième année consécutive, que par un prélèvement sur le fonds de réserve. Une augmentation des taxes est à prévoir.

4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n°03/22 relatif aux comptes 2021,
Vu le rapport de la Commission de gestion,
Où les conclusions du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Bassins décide :

- d'adopter les comptes et le bilan de la Bourse communale pour l'année 2021 tels que présentés, avec un excédent de charges de 32'149.37 CHF reporté au compte capital, ce dernier se montant dès lors à 597'714.30 CHF,**
- d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal,**
- de relever la Commission de son mandat.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 17 mai 2022, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :  La Secrétaire : 

Sonia Pittet Natacha Bruchez

Annexes :

- 1) Comptes de fonctionnement 2021
- 2) Bilan au 31.12.2021
- 3) Tableau des investissements
- 4) AISE - Décompte primaire et secondaire

Municipal répondant : M. Denis Currat